

## 1. Présentation

La société COMEXPOSIUM (SAS au capital de 60.000.000 euros, RCS Nanterre 316 780 519, siège social 70 avenue du Général de Gaulle – 92058 Paris La Défense), ci-après dénommée « l'Organisateur », organise à l'occasion de l'édition 2019 du Salon du Cheval de Paris (« ci-après le « Salon »), qui se tiendra du 04 au 08 Décembre 2019 au Parc des Expositions de Paris Villepinte, la compétition suivante le Mercredi 04 Décembre 2019 : la Finale du Grand Regional Equifun's Tour.

## 2. Objet

Ce concours a pour objet de confronter les cavaliers **ayant participé à au moins 4 des 7 étapes du circuit Grand Régional Equifun's Tour 2019 (CREIF)** sur une épreuve se courant en 1 manche. Cf. descriptif des épreuves ci-dessous. Seuls les 30 meilleurs cavaliers d'île de France sélectionnés par rapport aux épreuves qualificatives pourront participer à la finale.

Fonctionnement de l'attribution des points pour chaque étape :

- 1<sup>er</sup> : 6 points
- 2<sup>ème</sup> : 5 points
- 3<sup>ème</sup> : 4 points
- 4<sup>ème</sup> : 3 points
- 5<sup>ème</sup> : 2 points
- 6<sup>ème</sup> : 1 point
- 7<sup>ème</sup> etc : 0 point

Une liste informatique des résultats du circuit (disponible sur la page Facebook Equifun Ile de France) est tenue à jour par le CREIF et détermine les cavaliers pouvant s'engager sur cette Finale le Mercredi 04 Décembre 2019. Conformément au règlement disponible sur le site du CREIF.

Tout engagé ne figurant pas sur cette computer list sera automatiquement désengagé par la FFE et se verra remboursé son engagement par la Société Comexposium.

(Voir la Charte de Qualité des Organismes du Grand Regional d'Equifun)

## 3. Les épreuves de la Finale du Grand Regional Equifun's Tour au Salon du Cheval de Paris 2019

Date	Epreuves
Mercredi 04 Décembre	Cadet
Mercredi 04 Décembre	Club
Mercredi 04 Décembre	Minime
Mercredi 04 Décembre	Benjamin
Mercredi 04 Décembre	A1
Mercredi 04 Décembre	A2

## 4. Critères de participation

La participation au Concours est payante.

- **Conditions de participation des cavaliers**

Chaque participant doit obligatoirement être titulaire des documents suivants et pouvoir les présenter au contrôle à tout moment du concours :

- 1. Licence de pratiquant avec Certificat Médical de l'année en cours
- 2. Licence de compétition de l'année et/ou galop requis en fonction de l'épreuve montée,

- **Participations**

Les Participants s'engagent à se conformer strictement au règlement applicable à l'équifun (Voir règlement FFE EQUIFUN)

Tout cavalier ne validant pas les conditions requises sera disqualifié.

- **Tenues et harnachements**

Conformes au règlement FFE (pas de déguisements)

En tout état de cause, les participants devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent.

## 5. Modalités d'inscription

Les participants pourront s'inscrire au concours via le site de la FFE Club SIF.

Les inscriptions devront être réalisées en ligne à partir de l'ouverture des engagements le 12 novembre et jusqu'au 25 novembre 2019 au plus tard.

Le nombre de participants étant limité par les sélections via la computer list du CREIF pour la finale du Grand Régional Equifun's Tour. Elle sera officielle au jeudi 07 novembre 2019.

**Seuls les cavaliers désignés par la computer list peuvent s'engager à la compétition.**

Le concours possède un nombre d'engagés limité par jour. Il n'y a pas d'engagement terrain, aucune inscription ne pourra ainsi intervenir pendant le Salon.

Le prix de l'engagement est de 65€ et comprend :

- La participation à l'épreuve (une manche)
- Un box par cheval durant la durée de l'épreuve
- 4 badges par cavalier (1 badge cavalier, 3 badges accompagnateurs), nominatifs et valides exclusivement en fonction des jours de concours courus et ne donneront pas accès aux autres jours du Salon.

Le Camion transportant les chevaux devra obligatoirement se garer sur le Parking Pe6

Box supplémentaire : 1 jour = 50 € TTC | 2 jours = 90 € TTC | 3 jours = 120 € TTC

- Badge supplémentaire : 20 € TTC
- Branchement électrique pour camion (3 jours) : 95 € TTC
- Parking supplémentaire : 10€ TTC

Le concours possède un nombre d'engagés limité par jour (cf. DUC FFE). Il n'y a pas d'engagement terrain.

## 6. Déroulé de la compétition

- **Président concours** : DE STEFANO Nathalie
- **Président de jury** : VIDALOT Alexandra
- **Chef de piste** : BERTRAND Anne-Laure
- **Chronométrateur** : DESRUES Maurice

**8h** Montage de piste / Mise en place de la décoration / sono / chronométrateur / jury

**9h** Reconnaissance des coachs

**9h15** Reconnaissance cavaliers toutes catégorie confondue (Cadet / Club / Minime / Benjamin / A2 / A1)

**10h** 1<sup>er</sup> cavalier en piste (ordre épreuve selon tableau 3. Les épreuves)

## 7. Horaires et accueil des chevaux

Les chevaux peuvent arriver sur le Salon le Mardi 03 Décembre à partir de 16h.

Les équidés doivent impérativement être munis de leur document d'identification officiel dûment renseigné et d'un transpondeur (puce électronique) pour les chevaux français conformément à la réglementation nationale en vigueur.

**TOUS LES CHEVAUX DOIVENT PASSER LE CONTROLE SANITAIRE AVANT DE POUVOIR ACCEDER AUX ECURIES ET AUX EPREUVES.**

### VACCINATION

- Chevaux résidants en France : les équidés doivent être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine.
- Chevaux issus d'un état membre de l'union européenne : les équidés doivent être munis d'un certificat sanitaire officiel d'échange intra-communautaire.
- Chevaux issus d'un pays tiers : les équidés doivent être munis d'un certificat de passage frontalier.

## TRANSPORT

Une désinfection des VANS et CAMIONS est OBLIGATOIRE. Un service de désinfection vous sera proposé gracieusement sur le site.

Pour les amateurs qui transportent leur propre équidé, une simple vérification de la carte de propriétaire pourra être réalisée au point de contrôle sanitaire.

Pour les professionnels, les règles suivantes s'appliquent :

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de courte durée (moins de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 1
- Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)

Pour tous trajets supérieurs à 65 km de longue durée (plus de 8h00), il est nécessaire de pouvoir fournir :

- Une autorisation de type 2
- Un certificat d'aptitude professionnelle pour le transport d'animaux vivants (CAPTAV)
- Un agrément du véhicule pour les voyages de longue durée. Pour toutes questions relatives à la législation en vigueur, merci de contracter la Direction Départementale de la Protection des Populations ou la Direction Départementale de la Cohésion sociale Populations de votre département.

### Départ

Le départ des chevaux se fera au plus tard le Mercredi 04 Décembre 2019 à 19h.

## 8. Annulation

L'annulation doit revêtir un caractère exceptionnel. Toute annulation de concours ou d'épreuve se fait par écrit auprès de la FFE.

Dans le cas d'engagements déjà enregistrés, ceux-ci seront remboursés aux engageurs directement par la FFE.

Les frais de gestion, pour chaque engagement, sont à la charge de l'organisateur hormis pour les annulations en cas de force majeure (intempéries ...).

L'information de report ou d'annulation auprès des participants est effectuée par l'organisateur. Pour ce faire, FFEcompet adresse à l'organisateur les coordonnées postales et téléphoniques des engageurs.

Une annulation décidée sur le terrain pour raison exceptionnelle est de la responsabilité de l'organisateur.

## 9. Prise de vue/droit à l'image/ Droit de citation

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, la Société Organisatrice, et/ou tout tiers désigné par eux à :

- Réaliser s'ils le souhaitent des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe, de même que les produits ou services exposés.

- Utiliser librement ces images sur tout support (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger, et ce pour une durée de cinq ans.

## 9. Sécurité/ Assurances

9.1 Les participants au Concours s'engagent à respecter les conditions de sécurité du Salon.

En raison de la présence d'animaux, ils s'assureront du respect des règles sanitaires et de sécurité afférente.

Le port d'un casque d'équitation est obligatoire.

9.2 Ils déclarent avoir souscrit, auprès d'une compagnie notoirement solvable, toutes les assurances nécessaires couvrant leurs matériels, chevaux, leur responsabilité civiles pour tous dommages matériels et immatériels consécutifs ou non susceptibles d'être causés à l'occasion de leur participation au Concours.

Les participants fourniront à COMEXPOSIUM, à première demande de cette dernière, les attestations correspondantes de leur assureur, en cours de validité, indiquant les garanties souscrites, leur montant et leur durée de validité.

9.3 Il est expressément indiqué que les participants devront assumer la garde de leurs chevaux pendant toute la durée du Salon. Par conséquent, les participants demeurent seuls responsables des dommages occasionnés par les chevaux ou bien des dommages subis par les chevaux et s'engagent à assurer la surveillance de ces derniers. En tout état de cause, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout dommage occasionné par un cheval ou subis par un cheval à l'occasion du Salon.

## 10. Informations et libertés – Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation à l'Opération que, le cas échéant, en vue de permettre la remise du Prix, sont collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles. Les données collectées sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels la Société Organisatrice ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion de l'Opération.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre de l'Opération sont indispensables pour la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin de l'Opération entraînera l'annulation automatique de sa participation à l'Opération.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : COMEXPOSIUM – Salon du Cheval- 70 avenue du Général de Gaulle 92058 Paris La Défense cedex ou [privacy@comexposium.com](mailto:privacy@comexposium.com). Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

## 11. Modification

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler l'Opération ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre de l'Opération, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, la Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants dans les meilleurs délais, étant par ailleurs entendu que toute modification consécutive du présent règlement (hors l'hypothèse d'annulation de l'Opération) donnera lieu à un nouveau dépôt auprès de l'étude d'huissiers précitée à l'article 10 ci-dessus. Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation à l'Opération à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

## 12. Litiges, loi applicable et attribution de juridiction

Toute contestation ou réclamation relative à l'Opération devra être formulée par écrit et adressée à la Société Organisatrice par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 17 décembre 2019

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de l'Opération ainsi que la désignation des gagnants. Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à l'Opération les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait de l'Opération ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion de l'Opération fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de commerce de Nanterre.20